



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 novembre 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur MAHOT,

La révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villiers sur Morin a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 8 juillet 2021.

Par courrier, réceptionné le 10 octobre 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur cette procédure.

La commission s'est réunie, le jeudi 24 novembre 2022 pour examiner ce projet, que vous avez présenté. Après avoir présenté la commune et les projets, vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la révision allégée du PLU de la commune de Villiers sur Morin.

Conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur MAHOT, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU

Monsieur Arnaud MAHOT
Direction de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire
Coulommiers Pays de Brie
17 boulevard de la Marne
77120 COULOMMIERS